

AVANTAGES LIES À L'INVESTISSEMENT DANS LA SOCIETE SMARTQUANTUM GROUP

1° Réduction d'impôts

Le projet de loi de finance 2007 de la France inclut (et ceci jusqu'en 2010) une réduction d'impôts de **25%** de l'investissement dans les PME pouvant être étalée sur 4 ans et permettant des souscriptions jusqu'à **200.000 €** en fonction de la situation familiale, soit une réduction d'impôts de **50.000 €**.

2° Avantages ISF

La Commission Européenne a émis un avis favorable au dispositif de la loi TEPA avec un plafond annuel de 1,5 M€.

La souscription au capital des PME réalisée chaque année avant le 15 juin ouvre droit à réduction d'ISF à hauteur de **75%** des sommes investies en direct dans la limite d'une réduction d'impôt de **50,000 €**.

Par PME on entend des entreprises de moins de 250 personnes et de moins de 50M€ de CA (ou moins de 43 M€ de total de bilan). Ces PME peuvent être cotées sur le Marché Libre d'Euronext ou sur Alternext, mais pas sur Eurolist.

Ces investissements peuvent être réalisés dans les mêmes conditions dans des holdings.

Les investissements réalisés dans des FIP ISF donnent lieu à réduction de seulement 50% dans la limite de 20.000 euros par an.

Les investissements dans les PME et les holdings peuvent être logés dans un PEA. Toutefois, le même investissement ne peut faire l'objet d'une réduction ISF et de la réduction d'IR de 25% dans la limite de 20,000 euros (40,000 € pour un couple).

Voici les liens Internet correspondant :

1) Communiqué de la Commission Européenne

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/434&format=HTML&aged=0&language=FR&quiLanguage=en>

2) L'instruction fiscale parue au Bulletin Officiel des Impôts

<http://doc.impots.gouv.fr/aida/Apw.fcgi?FILE=Index.html>